

Le 25 juin 2025

2025/ 79 - DÉCISION DE NOMINATION DE MANDATAIRES DE LA REGIE AU PARC DE LOISIRS « ARMORIPARK »

Le Maire de BÉGARD,

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031 -A-B-M du 21 avril 2006

Vu la délibération du 19 mars 1999 instituant une régie de recettes et d'avances au parc de loisirs « Armoripark » ;

Vu la délibération N°2023/82 du conseil municipal en date du 3 octobre 2023, autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° ARMO 2023/24 du 22 décembre 2023 modifiant la régie de recettes et d'avances du Parc de Loisirs « Armoripark » ;

Vu la décision N°2025/42 du 18 mars 2025, portant nomination du régisseur et de mandataires suppléants ;

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 25 juin 2025

Vu l'avis conforme du régisseur et des mandataires suppléants,

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur Alexis BERTHOU, Madame Cassandra COIANA, Monsieur Evan GUYOMARD, Monsieur Aurélien PICARD, Monsieur Mike LEMENNICIER, Monsieur Benjamin FROMENTEAUX, Madame Amandine BARBIER, Monsieur Thomas CAPITAINE, Monsieur Evan CHOUBARD, Madame Léa CONNAN, Madame Maëllie GOAS, Monsieur Enzo SAVINEAU, Monsieur Youen LE PARC, Monsieur Jowan TELLIER, Madame Maewenn RIGAL, Madame Eloïse HILLION, sont nommés mandataire de la régie du parc de loisirs Armoripark à compter du 1^{er} juillet 2025, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué

comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal. Ils doivent les payer ou les encaisser selon le mode de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06 031ABM du 21 avril 2006.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera remise :

- À Madame la Comptable du Trésor
- Aux intéressés.

Fait à Bégard, le 25 juin 2025

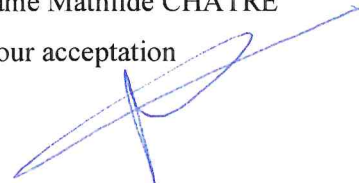
Le Maire,
Vincent CLECH

A blue ink signature of Vincent CLECH, the Mayor, written over a circular official stamp of the Municipality of Bégard.

Le Régisseur titulaire
Madame Marine B-BATTISTELLA
Vu pour acceptation

A blue ink signature of Madame Marine B-BATTISTELLA, the Titular Regulator, written in a stylized, cursive manner.

Le Mandataire suppléant
Madame Mathilde CHATRE
Vu pour acceptation

A blue ink signature of Madame Mathilde CHATRE, the Substitute Mandatary, written in a cursive style.

Le Mandataire suppléant
Madame Tifenn LE ROY
Vu pour acceptation

A blue ink signature of Madame Tifenn LE ROY, the Substitute Mandatary, written in a cursive style.

Le Mandataire
Monsieur Clémentine LÉON
Vu pour acceptation

A blue ink signature of Monsieur Clémentine LÉON, the Mandatary, written in a cursive style.

Le Mandataire
Monsieur Alexis BERTHOU
Vu pour acceptation

A blue ink signature of Monsieur Alexis BERTHOU, the Mandatary, written in a cursive style.

Le Mandataire
Madame Kassandra COIANA
Vu pour acceptation

A blue ink signature of Madame Kassandra COIANA, the Mandatary, written in a cursive style.

Le Mandataire
Monsieur Evan GUYOMARD
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Monsieur Mike LEMENNICIER
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Madame Amandine BARBIER
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Monsieur Evan CHOUBARD
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Madame Maëllie GOAS
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Monsieur Youen LE PARC
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Madame Maewenn RIGAL
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Monsieur Aurélien PICARD
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Monsieur Benjamin FROMENTEAUX
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Monsieur Thomas CAPITAINE
Vu pour acceptation



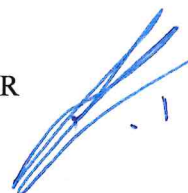
Le Mandataire
Madame Léa CONNAN
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Monsieur Enzo SAVINEAU
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Monsieur Jowan TELLIER
Vu pour acceptation



Le Mandataire
Madame Eloïse HILLION
Vu pour acceptation

